

Biogaz : production de biométhane injecté par typologie d'installations

PressionÉnergie

Mise à jour de l'article le 31 août 2023

Mise à jour de la donnée le 11 avril 2023

Le biogaz est un gaz combustible naturel provenant de la fermentation, en l'absence d'oxygène, de la matière organique. Il peut être valorisé par combustion pour produire de l'électricité ou de la chaleur ou les deux en même temps par cogénération. Il peut également être épuré en biométhane (par retrait du dioxyde de carbone), qui sera alors injecté dans le réseau de gaz ou utilisé comme carburant (bioGNV).

Cet indicateur porte sur la production de biométhane injecté des installations produisant et valorisant du biogaz dans les Hauts-de-France, détaillées par typologies d'installations.

Pour information l'échelle la plus fine disponible visible sur cet indicateur est l'EPCI, aucun détail à l'installation ou à la commune n'est possible ici.

Afficher la suite

Biogaz : production de biométhane injecté par typologie d'installations

Choix de l'année : 2022 2021 2020 2019 2018 2017 2016 2015 2014 2013

Total : 1286 GWh

Les installations produisant du biogaz peuvent être classées en 2 catégories : les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et les unités de méthanisation.

Dans les ISDND, on capte le biogaz généré par la fermentation spontanée des déchets, on parle alors de "captation".

Sur les sites de méthanisation, la réaction de fermentation est contrôlée à l'aide d'un digesteur et grâce à l'ajout de bactéries.

On parle d'unité de méthanisation centralisée pour désigner les installations de grande taille portées par des acteurs privés traitant différents types de déchets. Ces déchets peuvent être "humides", comme pour les boues d'épuration valorisées par les collectivités, ou "secs" : ordures ménagères ou biodéchets pour l'industrie ou les collectivités, lisiers et déchets agricoles.

Le biogaz peut être valorisé sous forme d'électricité uniquement, sous forme de chaleur uniquement, par cogénération (à la fois électricité et chaleur) ou par injection du biométhane (biogaz épuré du dioxyde de carbone).

A noter que certains sites valorisent le biogaz à la fois en injection et en cogénération (ou électricité uniquement). Dans ce cas on comptabilise 1 installation dans la catégorie "injection" et une dans la catégorie "cogénération" (respectivement "électricité seule").

En 2022 la production de biométhane injecté dans les Hauts-de-France (soit sous forme d'injection seule ou mixte injection / cogénération ou injection /électricité seule) est estimée à 1286,3 GWh.

Ces productions se répartissent comme suit : 1148,3 GWh pour les installations agricoles / 82,9 GWh pour les installations centralisées / 29,8 GWh pour les installations de collectivités / 3,6 GWh pour les installations industrielles et 21,6 GWh pour les ISDND.

Ces données sont transmises en l'état des connaissances actuelles et pourront être réévaluées ultérieurement.

La production de biométhane injecté est en nette croissance depuis 2011. Cette tendance est d'ailleurs exponentielle : d'une manière générale, depuis 2019, la production double chaque année. Les hausses les plus importantes sont pour les installations agricoles et des collectivités.

fiche Biogaz : production de biométhane injecté par typologie d'installations

Poids (128,52 ko), Format (VND.MS-EXCEL)

[Télécharger](#)

Production de l'indicateur

- Échelle disponible :

EPCI

- Unité :

GWh

- Disponibilité :

N+1

- Fréquence de mise à jour :

N+1

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)